

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi premier juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2025, transmise le 24 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Absents : 2

PRESENTS : GIRARD Régis, BROSSARD Marie-Pierre, CARLIN Adeline, CHAMPIGNY Jean-Louis, DOUCET Nadine, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoit, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric et RENAULT Anne-Marie.

ABSENTS EXCUSES : LERSTEAU Mathieu et SAUTER Virginie.

Madame CARLIN Adeline a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025
- Résultat de la consultation voirie, choix de l'entreprise
- Signalétique des lieudits : étude des devis
- Créances irrécouvrables
- Décisions du Maire
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-33-1.1

Objet : Attribution marché voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle que trois entreprises ont été consultées pour les travaux de voirie 2025. Il présente l'analyse des offres réalisée par la SELARL Branly-Lacaze, chargée de la mission de maîtrise d'œuvre.

Le tableau de jugement et de classement de l'offre des candidats est le suivant :

Entreprises	Montant total HT contenant les tranches ferme et optionnelle	Classement (offre économiquement la plus avantageuse)
COLAS France	82 696.42 € HT	2
EIFPAGE ROUTE	Pas d'offre	Lette d'excuse de l'entreprise
VERNAT TP	56 784.25 € HT	1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité :

- retient l'offre de l'Entreprise VERNAT TP, la mieux disante par rapport aux critères énoncés dans le règlement de consultation.

- décide de réaliser uniquement la tranche ferme pour un montant de 49.111,75 € HT (VC 1 Route du Temple 34.473,00 € HT - VC 301 La Courtillonnerie 13.684,75 € HT – VC 15 La Roche 954,00 € HT)
 - autorise Monsieur le Maire à signer le marché d'un montant total de 49.111,75 € HT et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2025-34-1.1

Objet : Signalétique des lieudits

Afin d'améliorer la signalétique du territoire communal, le Conseil Municipal a décidé d'acheter de nouveaux panneaux de signalisation pour remplacer ceux abimés ou manquants.

Deux entreprises ont été consultées, Monsieur le Maire présente leurs offres :

Signalétique Vendômoise – 41100 Naveil 7 646.40 € HT

Aximum Industrie – 37310 Chambourg-sur-Indre 4 258.34 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité, accepte la proposition de l'Entreprise AXIMUM Industrie et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 4 258.34 € HT.

Délibération n° 2025-35-7.10

Objet : Pertes sur créances irrécouvrables

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame l'Inspectrice Divisionnaire, responsable du SGC de Loches a transmis un état des produits communaux à présenter au Conseil Municipal pour décision d'admission en non-valeur.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le Service de gestion Comptable n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Monsieur le Maire indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 972.53 €.

Les créances concernées seront imputées en dépense à l'article 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- admet en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessous :

Année	Titres	Imputation	Objet Pièce	Montant restant à recouvrer
2023	218	70878	99	7.54
2023	128	70878	99	12.02
2023	468	7067	83	38.00
2023	376	7067	87	42.75
2023	468	7067	87	47.50
2023	300	7067	87	57.00
2023	233	7067	87	12.88
2023	300	7067	83	119.00
2023	233	7067	83	46.56
2023	376	7067	83	119.00
2023	218	752	99	172.91
2023	128	752	99	275.31
				972.53

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n° 2025-36-6.4

Objet : Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. Le Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- **Décision n° 9-2025** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 03.2025 adressée par Maître Franck LUSSEAU, notaire à Cormery, en vue de la cession d'un bien sis au 5 rue Agnès Sorel à Dolus-le-Sec, cadastré section E 362, d'une superficie de 1a76. M. le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 13.06.2025.

- **Décision n° 10.2025** : Signature d'un devis auprès de L'Eirl Gabriel Paysages le 23 juin 2025 d'un montant de 2.101,20 € TTC pour la commande de la clôture grillagée de la réserve d'eau au lieu-dit Belêtre.

- **Décision n° 11-2025** : Déclaration d'intention d'aliénation enregistrée en mairie sous le n° 04.2025 adressée par Maître Lauren BAILLARD, notaire à Cormery, en vue de la cession d'un bien sis au 26 rue Agnès Sorel à Dolus-le-Sec, cadastré section ZK 63 et ZK 2, d'une superficie de 45a80. M. le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption en date du 27.06.2025.

Questions diverses

- **Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales**

L'article 243 de la loi des finances pour 2024 a réformé la dotation de soutien aux communes pour la protection de la valorisation de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales instaurée par la loi des finances 2020 à l'article L.2335-17 du code général des collectivités territoriales en remplacement de la dotation budgétaire Natura 2000 créée par la loi des finances pour 2019.

Le montant de la dotation pour la commune en 2025 est de 11.391 €.

- **Epandage des boues**

Monsieur le Maire présente le programme prévisionnel d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées période Été-Automne 2025, ce document a également été transmis par mail aux conseillers municipaux.

- **Radars pédagogiques :**

La Société Elancité nous informe que les radars pédagogiques ne seront plus sous garantie à compter du 08 septembre 2025.

La Société propose un contrat de service permettant d'étendre la garantie, le coût est de 199 € HT par an et par radar.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas souscrire à ce contrat de service.

- **Futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2026-2031**

La Région Centre Val de Loire renouvelle son accompagnement et son soutien aux collectivités locales et aux acteurs locaux à hauteur de 8 996 200 euros pour favoriser un aménagement équilibré du territoire de Loches Sud Touraine.

La Communauté de communes a recensé les projets des Communes pour élaborer ce prochain CRST.

Ce contrat est divisé en deux périodes de 3 ans et deux enveloppes financières distinctes de 4 500 000 €.

Monsieur le Maire indique avoir inscrit les projets suivants pour 2026-2028, projets qui n'ont pu être réalisés pour le moment :

- Réhabilitation thermique du bâtiment de la Mairie (Mairie + 3 logements).
- Rénovation du court de tennis.

- **Terres communales**

Monsieur le Maire indique avoir pris contact avec deux agriculteurs façonnant du foin pour leur proposer la parcelle ZN 143 (rue de l'Eolienne pour une surface de 80 ares. Seul l'EARL LE CABRAS, exploitant agricole, domicilié La Grand'Maison à Dolus-le-Sec, serait intéressé par cette location. Monsieur Benoit LATOUR propose d'établir une convention d'occupation temporaire.

- **Ecole**

Madame Anne-Marie RENAULT indique qu'une réunion de travail a eu lieu le lundi 23 juin 2025 en présence de plusieurs élus des communes de Chambourg-sur-Indre et Dolus-le-Sec et de Madame l'inspectrice pour élaborer le projet de répartition des classes.

La prochaine étape est la présentation du projet aux équipes enseignantes dès le mois de septembre 2025.

- **Problème carrefour entre la rue Agnès Sorel et la Rue des écoles**

Monsieur le Maire fait savoir que pour la 2^{ème} fois en 5 ans, la toiture de la maison située au 9 rue Agnès Sorel a été endommagée par un poids lourd.

Le propriétaire sollicite une étude de mise en sécurité de ce carrefour.

- **Amicale Bretonne de Cyclos Anciens**

Cette amicale organise un périple en solex du 25 juillet au 03 août 2025 sur le territoire du Sud Touraine. Le stationnement des camping-cars sera exceptionnellement autorisé à proximité du stade et les participants utiliseront les sanitaires. Une communication sera faite auprès des riverains impactés.

- **Prochaine réunion**

Conseil Municipal : jeudi 11 septembre 2025 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.